

AIR'FIT FFP3 NR D P702I9W

Demi-masque filtrant coqué avec soupape

Bénéfices

- 99% des poussières stoppées (diamètre moyen de 0.6 microns)

Utilisation

- Protection contre les particules très toxiques et les aérosols solides et/ou liquides toxiques : poussières de chrome, cobalt, plomb, cadmium, bois durs (chêne, hêtre), amiante (faible concentration), silice, granit, fibres de céramique, légionelle (courte durée)

Tests

- Test de charge 120 mg (selon les exigences de l'amendement A1 : 2006 de la norme 143 : 2000)
- Testé à la poussière de dolomite (résistance à l'encrassement et durée de vie plus longue dans des environnements très poussiéreux)
- Ce test est une exigence optionnelle de la norme EN 149

Conditionnement

- Boîte de 10 masques
- Carton de 12 boîtes

Taille	Code
Taille unique	58 224 308



Descriptif

- Demi-masque filtrant coqué, contre les particules, non réutilisable
- Média-filtrant extrêmement fin et léger pour un confort d'utilisation même sur de longues périodes
- Sangle élastique (sans agrafes) pour un réglage aisé
- Coque nervurée pour une bonne prise en main, nez préformé
- Léger et confortable
- Taille Universelle
- Fabriqué en Europe

Existe uniquement en version avec soupape, pour un meilleur confort respiratoire et absence de buée pour les porteurs de lunettes

Soupape d'expiration de couleur pour identifier facilement le degré de protection

Composition

Média filtrant : Polypropylène

Sangle élastique : Latex synthétique

Cadre de la soupape : Polypropylène

Membrane de la soupape : Caoutchouc vulcanisé

VME* : 50 fois la VME

Durée maximum d'utilisation : 8 heures sur une même période de travail

Marquage NR : Non Réutilisable

Durée de stockage : 5 ans à partir de la date de fabrication

(dans des conditions correctes de stockage) :

- Taux maximum d'humidité relative de 90 %

- Température de stockage entre -20°C et +40° C

Ne pas utiliser si oxygène < 17% ou en présence supposée ou potentielle de gaz toxiques

*VME : Valeur moyenne d'exposition.

Concentration moyenne pour une journée de travail de 8 heures et une semaine de 40 heures, sur laquelle l'exposition journalière ne représente aucun risque pour la santé.

Norme

- EN 149 : 2001 + A1 : 2009